



DELIBERATION N° 14

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C.ORDONNES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, M.LORDON, N.DAUGA, J.DARRIGADE, G.ELGART, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C.LOUSTALET, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : P. ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), F.MARTINEZ (pouvoir à C.MARTIN),

Membre excusée sans procuration : MA THEBAUD

Secrétaire de séance : G.LASSABE

Madame Monia EVENE, Adjointe, fait état d'une sollicitation de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) Pays de l'Adour en partenariat avec GRDF en vue de proposer sur le territoire de Boucau le dispositif « Civigaz ».

Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- . Conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité des installations intérieures gaz,
- . Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes dans le cadre d'un programme de volontariat en service civique via une mission d'intérêt général au bénéfice des personnes les plus vulnérables.

Les logements ciblés par Civigaz sont :

- . les logements du parc social,
- . les logements du parc privé situés dans des quartiers prioritaires ou en veille,

La durée du dispositif s'étend sur 7 mois.

**Objet : Dispositif
« Civique » – Lutte
contre la précarité
énergétique et
renforcement de la
sécurité gaz dans
les logements –
Conclusion d'une
convention de
partenariat avec la
Fondation Agir
Contre l'Exclusion
(FACE) Pays de
l'Adour et GRDF –
Autorisation
accordée à Monsieur
le Maire de signer la
dite convention**

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Considérant l'intérêt que revêt ce partenariat en termes de lutte contre la précarité énergétique et le renforcement de la sécurité gaz au sein des logements,

Considérant que ce programme « Civigaz » contribue également à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat avec FACE Pays de l'Adour et GRDF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** la convention de partenariat dans le cadre du projet « Civigaz » à conclure avec FACE Pays de l'Adour et GRDF,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de FACE Pays de l'Adour et GRDF.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 12 décembre 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2017